



PROJET PÉDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS - « Le Revard » à Pugny Chatenod

Association de Communes Enfance Jeunesse
66 place de la Mairie - 73100 Grésy-Sur-Aix
www.acej-gresy.fr

En partenariat avec :



SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. LE CONTEXTE

1. Un centre de loisirs géré par une association locale : l'ACEJ
2. La politique enfance-jeunesse et le sens de notre action
3. Les modalités d'adhésion à l'association
4. L'organigramme de l'équipe de professionnels
5. Les Informations et communications auprès des familles

II. L'ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS

1. Les intentions éducatives
2. Les objectifs pédagogiques
3. Les bilans et évaluations
4. Le fonctionnement du périscolaire matin
5. Le fonctionnement du périscolaire soir
6. Le fonctionnement des mercredis et des vacances scolaires
7. L'adaptation du jeune enfant
8. Fonctionnement des camps
9. La restauration

III. LE CADRE SÉCURITAIRE ET LÉGISLATIF

1. La gestion de la sécurité
2. Les activités spécifiques/sorties

CONCLUSION

INTRODUCTION

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action en référence au projet éducatif de l'ACEJ existant. **Il vient en complément du règlement intérieur qui précise le fonctionnement ainsi que les règles établies par l'organisateur (à lire IMPERATIVEMENT).**

Il est important de préciser que l'accueil en centre de loisirs obéit à un certain nombre de critères et règles qui conditionnent l'agrément du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de la Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Service-departemental-de-la-jeunesse-de-l-engagement-et-des-sports>

Vous trouverez les données démographiques ainsi que les caractéristiques du territoire dans le document annexe intitulé : « Le territoire de l'ACEJ »

I. Le Contexte

1. Un centre de loisirs géré par une association locale : l'



Le centre de loisirs est un des services proposés par l'ACEJ, structure associative créée en 2002. Comme toute association, l'ACEJ a un projet, qui émane d'une idée, un constat, un manque, une volonté ou encore une envie. La volonté politique locale s'est manifestée en 2001 au travers d'une réflexion globale sur la jeunesse du canton (diagnostic), puis au travers de la création et d'un développement d'une association chargée de mettre en œuvre la politique enfance jeunesse 3-25 ans pour le compte des 8 communes de son territoire, à savoir : Brison-Saint-Innocent, Grésy-sur-Aix, La Biolle, Le Montcel, Mouxy, Pugny-Chatenod, Saint-Offenge et Trévignin. En 2024, les « chiffres clés » de cette association sont :

- 1 435 adhérents pour l'année scolaire 2023-2024
- 1 400 000 € de budget prévisionnel
- 34 ETP (Equivalents Temps Plein) dont 28 professionnels permanents
- Une trentaine de bénévoles actifs

De nombreux bénévoles s'investissent dans cette association et en premier lieu les parents des enfants qui fréquentent la structure.

2. La politique enfance-jeunesse et le sens de notre action

L'analyse de l'environnement du centre de loisirs démontre clairement que les familles du territoire ont, en plus des traditionnels besoins sociaux éducatifs, des besoins de garde croissants. L'ACEJ, par le biais de ses différents services, essaie d'avoir une réponse adaptée aux besoins de la population locale comme en atteste notre projet pour les années 2022-2025 visible en page 14 et 15.

Un centre de loisirs qui a aujourd'hui une place centrale sur le temps libre des enfants

L'ACEJ occupe aujourd'hui une place prépondérante dans les loisirs des enfants et des jeunes des 8 communes en leur offrant un accueil éducatif varié sur l'ensemble de leur temps libre : petites et grandes vacances, mercredis, mais aussi lors des jours de classe.

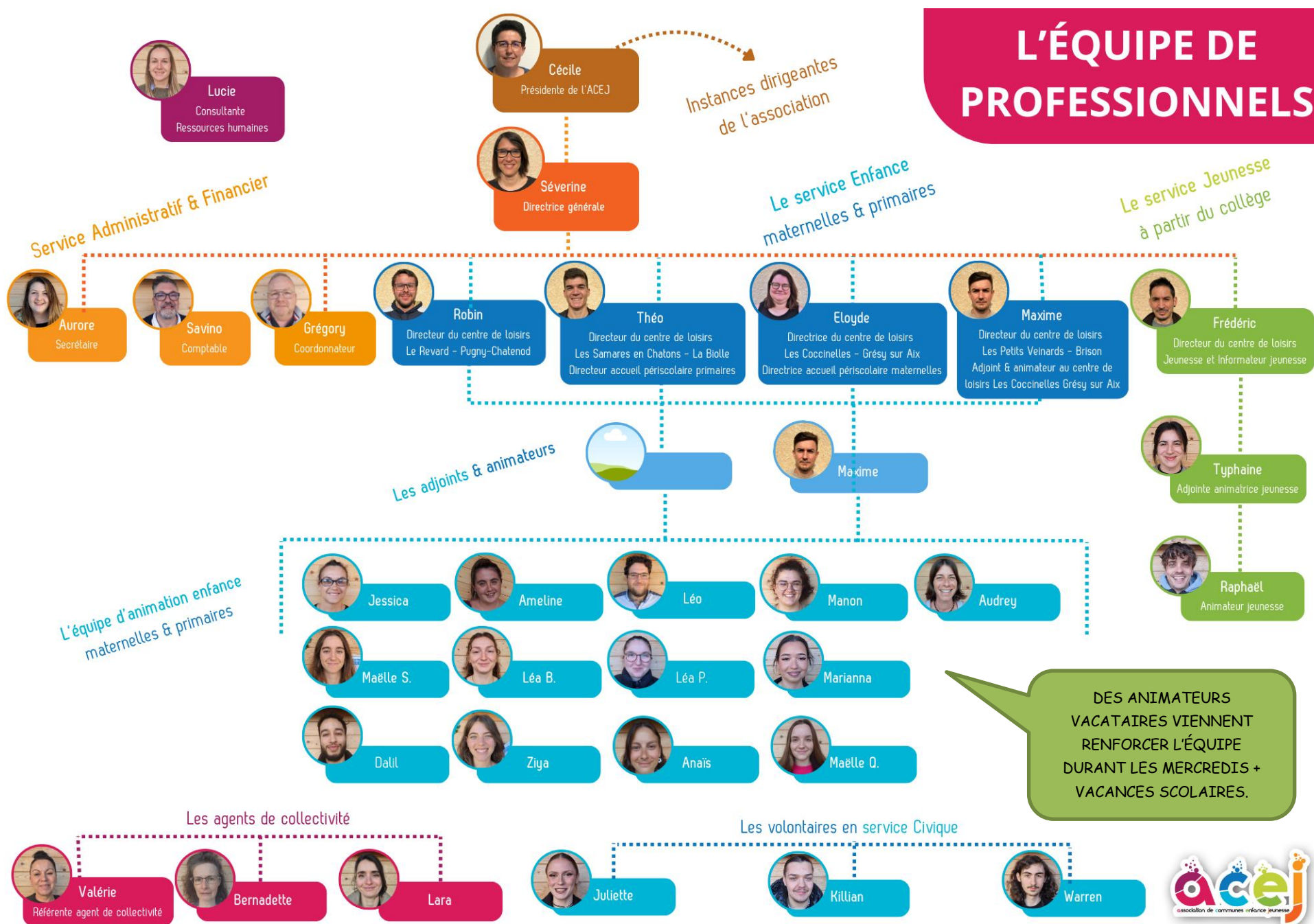
Il prend en effet en charge une partie de la période périscolaire et extrascolaire de l'enfant afin de l'aider à s'épanouir. Pour se faire, une équipe d'animation composée de personnes qualifiées encadre les activités. Il revient à l'encadrement et à l'ensemble du personnel qui y travaille, d'aménager, de créer, d'animer ce lieu, propice aux découvertes, aux rencontres, afin que l'enfant puisse y construire sa personnalité, vivre ses propres expériences, en sécurité, à son rythme et selon sa maturité et ses envies.

En ce sens, il est avant tout un lieu d'accueil et lieu de vie, sur lequel se cristallisent différentes initiatives : mise en place d'animations culturelles, d'activités manuelles, d'éveil, sportives et de loisirs ou encore pour les familles des spectacles et manifestations locales.

3. Les modalités d'adhésion à l'association

Afin de bénéficier des différents services de l'ACEJ, il vous suffit d'être adhérent à l'association. Il est obligatoire de compléter et retourner le dossier d'inscription téléchargeable sur le site internet de l'association (www.acej-gresy.fr) en début de chaque année scolaire.

4.L'organigramme de l'équipe de professionnels (mis à jour en avril 2025)



5. Les informations et communications auprès des familles

Mailing

L'ACEJ communique très régulièrement avec ses adhérents par courriel pour les tenir informé de l'actualité de la vie de l'association.

Le site Internet www.acej-gresy.fr

Sur le site Internet de l'association, toutes les informations nécessaires aux familles sont mises à jour régulièrement.

Un onglet vous donne accès à différentes informations :

- **La vie de l'association**
- Les services concernant **l'enfance** (maternelle, primaire)
- Les services concernant **la jeunesse** (collège, lycée)
- Des informations à destination des **jeunes adultes**
- **Les actualités, animations locales et sorties familiales**
- Enfin, un récapitulatif **des services de l'ACEJ** par commune

A chaque début de cycle, **un programme des mercredis** détaillant les activités proposées par tranche d'âge est mis en ligne sur notre site internet.

A chaque période de **vacances**, un « **teaser** » des vacances puis un **programme détaillé** des activités par tranche d'âge sont mis en ligne sur le site Internet. Nous invitons les familles à contacter le secrétariat de l'ACEJ pour toute précision concernant l'échéancier des sorties des programmes.

En début d'année scolaire, **les règlements intérieurs** sont remis à jour sur le site internet de l'ACEJ. Ces règlements intérieurs concernent tous les services de l'ACEJ et peuvent être réactualisés en cours d'année. Nous invitons les familles à les consulter régulièrement.

Facebook

La page Facebook de l'association met en avant les projets locaux, les activités et les séjours organisés par l'ACEJ. C'est un outil destiné à suivre la vie de l'association quasi de manière quotidienne.

Articles presse locale

L'association fait régulièrement appel à la presse locale pour promouvoir les « moments-phares » organisés par l'ACEJ.



II. L'organisation du centre de loisirs

1. Les intentions éducatives

en quelques mots

PROJET 2022-2025

Pourquoi mène-t-on une politique éducative et sociale ?

sur le territoire

PROJET 2022-2025

Les 5 enjeux majeurs

du territoire repérés et les réponses proposées

POUR :

- ✓ Répondre à des besoins croissants de **services à la population**, notamment en matière de moyens de garde.
- ✓ Favoriser la **co-éducation entre les parents, l'école et les acteurs locaux**.
- ✓ Faciliter l'**intégration des jeunes** dans notre société.
- ✓ Soutenir et **accompagner les parents dans leur rôle**.
- ✓ Répondre à des **besoins en matière de lien social et d'inclusion sociale**.
- ✓ Proposer une **offre de services apolitique**, équitable sur tout le territoire, **accessible au plus grand nombre**, avec une attention particulière portée aux publics fragilisés.



#1 AIDER LES FAMILLES À CONJUGUER VIE PROFESSIONNELLE, VIE DE FAMILLE ET VIE PERSONNELLE

Face au dynamisme démographique et à l'attractivité toujours croissante du territoire, le 1^{er} enjeu est de **permettre aux familles de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle**. Pour cela, des réponses doivent être apportées en matière de services à la population : moyens de garde, réponses aux problématiques socio-éducatives et accueil des nouveaux arrivants.

- » Accueillir les enfants dans des lieux éducatifs de détente et de découverte.
- » Offrir à tous les enfants l'occasion de pratiquer diverses activités pour tous, accessibles au plus grand nombre.
- » Faciliter l'articulation entre vie professionnelle et vie de famille grâce à une offre d'accueil souple, diversifiée et de qualité dans le cadre d'un climat de confiance avec les parents.
- » Offrir un espace de soutien et de partage aux parents qui se questionnent autour de la relation éducative.

#2 ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEUR PROJET DE VIE

L'ACEJ propose un service de qualité autour des loisirs mais pourrait apporter davantage de réponses aux jeunes. Or, ce public a besoin d'être accompagné pour trouver sa place au sein de la société. Un 2^{ème} enjeu se dessine pour **soutenir la population jeune**. L'ACEJ souhaite renforcer les compétences psychosociales au sein de la population jeune : savoir résoudre les problèmes, savoir prendre des décisions / avoir une pensée créatrice, avoir une pensée critique / savoir communiquer efficacement, être habile dans les relations interpersonnelles / avoir conscience de soi, avoir de l'empathie pour les autres / savoir gérer son stress, savoir gérer ses émotions.

- » Accueillir, aller à la rencontre et mobiliser les jeunes afin de créer un climat propice à la prise d'initiatives et faire de chaque interlocuteur un tiers de confiance.
- » Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets et dans leur engagement citoyen.
- » Permettre aux jeunes d'identifier les personnes ressources du territoire.
- » Favoriser l'accès des jeunes à des projets, à l'autonomie et à un engagement citoyen.

#3 DÉVELOPPER LE LIEN SOCIAL ET LE VIVRE ENSEMBLE

Face à l'individualisme croissant dans notre société et à l'arrivée d'une population sans ancrage familial ni territorial, un 3^{ème} enjeu émerge autour du **vivre ensemble**. L'inclusion sociale pour tous – la lutte contre l'exclusion et les inégalités – devient un enjeu sur ce territoire.

- » Faire muter nos méthodes de travail du «faire pour» au «faire avec» pour atteindre au final le «faire ensemble».
- » Organiser des moments propices aux rencontres, aux échanges, aux partages et aux prises d'initiatives.
- » Favoriser la participation et la prise d'initiative des habitants du territoire.
- » Porter une vigilance particulière pour les publics les plus en difficulté.

#4 FÉDÉRER ET IMPLIQUER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS LE CADRE D'UNE ÉDUCATION PARTAGÉE

Il nous semble important de mettre en commun les compétences de chacun au service de tous, de veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires/acteurs locaux. Un 4^{ème} enjeu se dessine autour de la notion de **cohérence éducative du territoire**.

- » Organiser les instances, d'échanges et de réflexions du territoire.
- » Renforcer le partenariat au service d'une co-éducation partagée.
- » Développer la solidarité, l'échange de savoirs et de ressources entre tous les acteurs.
- » Être collectivement en veille sur l'évolution des besoins et du sens de notre action.

#5 ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES POLITIQUES MUNICIPALES EN DIRECTION DES HABITANTS DANS LEUR DIMENSION ÉDUCATIVE ET SOCIALE

De par ses valeurs universalistes, sa neutralité, sa proximité avec les habitants, son savoir-faire et son expertise en matière éducative et sociale, l'ACEJ a une place légitime pour accompagner les communes du territoire. Un 5^{ème} et dernier enjeu pour remettre **l'enfant et l'habitant au centre des préoccupations** en sortant des enjeux politiques, stratégiques et financiers.

- » Outiller les élus et agents communaux dans le domaine éducatif et social.
- » Soutenir les initiatives communales dans les actions à visée sociale ou éducative.
- » Être force de proposition et de conseil en lien avec les besoins des habitants, toutes générations confondues.
- » Favoriser l'équité territoriale et la solidarité entre les communes.

PROJET 2022-2025



Les 6 valeurs du projet associatif de l'ACEJ



2. Les objectifs pédagogiques

En direction des enfants

A. Éveiller les curiosités de chacun et susciter l'intérêt

1. Un **programme d'activités varié** est proposé et prend en compte **les envies, les besoins et les attentes** des enfants
2. **Des temps de débats, de discussion et de libres échanges** sont proposés aux enfants en dehors des temps d'activité

B. Développer et transmettre notre démarche éco-citoyenne

1. Activités autour de **la protection de l'environnement** et de **la nature**
2. **Des poubelles de recyclage** sont installées dans chaque salle du centre de loisirs
3. **Le non gaspillage** de la nourriture

C. S'exprimer, proposer et faire des choix

1. Après chaque activité, les animateurs réalisent un **bilan ludique** avec les enfants
2. Les enfants ont **le choix** de leur activité
 - ✓ L'enfant a le choix parmi plusieurs activités
 - ✓ Il choisit de participer à l'activité ou non selon son état de fatigue et ses envies
 - ✓ Il choisit de faire autre chose pendant le temps de l'activité (lecture, jeux de société, jeux, activité manuelle...)

En direction des animateurs

Mettre en place d'activités variées en fonction des âges et des capacités des enfants

1. Proposer aux enfants des **activités variées** en fonction de **l'âge des enfants et de leurs capacités**
2. Réfléchir à **ma posture d'animateur** et m'adapter en fonction du groupe d'enfants
3. Réfléchir à **la pédagogie** que je vais mettre en place et m'adapter en fonction de mon groupe d'enfants
4. Réfléchir **au niveau d'exigence** que je me fixe pour atteindre mon objectif de séance

A. Favoriser les temps d'échange, de partage et d'entraide

1. Mettre en place **des bilans ludiques** avec les enfants à chaque fin de séance et adapter ma prochaine séance en fonction du bilan
2. Créer une **démarche d'entraide et de partage** entre les enfants
3. Favoriser **les activités de coopération**
4. Être attentif au groupe d'enfants et **adapter ma pédagogie** en fonction de mes observations
5. Discuter avec les enfants de leur vie en dehors du centre (famille, loisirs, passions...)

B. Favoriser le lien avec les familles

1. **Accueillir** les parents avec **le sourire**
2. Discuter de la **journée de leur enfant**
3. Lors de temps d'accueil spécifiques (pot d'accueil aux familles, soirées familles...), **discuter avec les parents** de la vie du centre (organisation, projets, planning d'activités...) et de leur enfant

3. Les bilans et évaluations

Chaque trimestre et après chaque période de vacances, une réunion de bilan est organisée avec toute l'équipe d'animateurs afin d'évaluer et de réajuster les moyens et outils mis en place, notamment qualitatif. Différents outils peuvent être utilisés pour évaluer l'atteinte des objectifs fixés :

- ✓ Le top, bof, flop
- ✓ Méthodes des smileys
- ✓ La toile d'araignée
- ✓ Le thermomètre

Toutes ces méthodes permettent d'évaluer les objectifs pédagogiques, d'amener la discussion et le débat au sein de l'équipe d'animation et de réajuster les objectifs, les moyens et les outils afin de proposer une qualité de service optimale.

Un bilan quantitatif est également réalisé par la responsable pédagogique à chaque période de l'année.

4. Le fonctionnement des mercredis et des vacances scolaires

Période : Toute l'année de 7h30 à 18h30.

Public : Les enfants des communes de Le Montcel, Mouxy, Pugny-Chatenod et Trévignin, sont repartis en 2 tranches d'âge :

- ✓ Les maternels : Petites, moyennes et grandes sections.
- ✓ Les primaires : CP, CE1, CE2, CM1, CM2.

Locaux : Deux bâtiments :

- ✓ Un bâtiment avec 3 salles d'activités, dont 1 salle de sieste.
- ✓ Un bâtiment avec une salle d'activité et la salle de restauration.

Extérieur : Une grande cour tout autour du centre de loisirs (espace clos).

A proximité du centre :

- Un city stade.
- Un terrain de pétanque.
- Une aire de jeux.
- Un grand stade bétonné.
- Accès à des sentiers de randonnées.
- La bibliothèque municipale.
- Des espaces verts.

Modalité d'inscription :

- ✓ **Pour les mercredis** : avant le mercredi soir 23h59 pour la semaine suivante via votre portail famille.
- ✓ **Pour les vacances scolaires** : avant le mercredi soir 23h59, 2 semaines avant la semaine souhaitée via votre portail famille.
- ✓ **6 services possibles** : Journée complète avec repas ; uniquement matin ; matin et repas ; matin et après-midi ; repas et après-midi ; uniquement après-midi.

Accueil des enfants : Pour accéder au centre, vous emprunterez le portillon noir, entrée principale du centre de loisirs.

- ✓ **Lors de la dépose de votre enfant**, vous vous signalerez auprès de l'animateur d'accueil - animateur en poste devant la grande porte en bois. L'équipe d'animation prendra ensuite en charge votre enfant.
- ✓ **Lors de la récupération de votre enfant**, vous vous signalerez auprès de l'animateur d'accueil (même endroit que pour la dépose). Un animateur ira chercher votre enfant et ses affaires puis vous le confiera.

Le repas : Le repas est servi dans la salle de restauration du centre de loisirs, sous la surveillance de l'équipe pédagogique. Les menus sont affichés au centre de loisirs et disponibles sur le site internet de l'ACEJ.

Les activités : les animateurs proposent plusieurs activités aux enfants selon un programme d'activités. Les activités sont variées et adaptées à l'âge et à la capacité des enfants. Une sortie par semaine est prévue au même tarif que les activités classiques. Les activités sont susceptibles d'être modifiées selon les conditions météorologiques.

Le goûter : Une collation est servie à tous les enfants de 16h15 à 16h30. Nous servons aux enfants des produits en quantité adaptée à l'âge des enfants.

JOURNÉE TYPE MERCREDIS ET VACANCES

Ces journées type sont des lignes de conduite à adopter. Les animateurs doivent être attentifs à la fatigue, aux besoins et aux attentes des enfants.

***Temps calme** : lecture, détente, relaxation, musique douce...

***Temps libre** : mise à disposition de petits matériels (scoubidou, bracelet brésilien, jeux de société, matériel sportif...)

Horaires	PS & MS & GS	CP-CE1	CE2-CM1
De 7h30 à 9h00	Arrivée échelonnée des enfants *Temps libre		
De 9h00 à 9h30	Appel, prise de température par groupe, explication de la journée et du menu		
De 9h30 à 10h00	Starter tous ensemble		
De 10h00 à 11h30	Activité	Activité	Activité
De 11h30 à 11h45	*Temps libre		
De 12h00 à 13h30	Repas au restaurant scolaire de l'école maternelle		
De 13h30 à 14h00	Sieste : Histoire, musique douce	*Temps calme	*Temps calme, suivi d'un *temps libre
De 14h00 à 14h30		STARTER	
De 14h30 à 16h00		Activité Bilan ludique	Activité Bilan ludique
De 16h00 à 16h30	Goûter		
De 16h30 à 18h30	Départ échelonné des enfants *Temps libre		

5. L'adaptation du jeune enfant – UNIQUEMENT SUR LA PERIODE ESTIVALE

L'ACEJ propose un accueil spécifique sur la période estivale (juillet et août) pour les enfants de 3 ans qui entrent à l'école maternelle en septembre et uniquement sur les quinze derniers jours du mois d'août pour les enfants de moins 3 ans rentrant également à l'école en septembre.

Une première demi-journée d'adaptation (sans repas) est nécessaire pour que votre enfant puisse découvrir la vie du centre et l'accueil en collectivité.

À la suite de cette première étape, vous pourrez de nouveau inscrire votre enfant en demi-journée ou journée complète à condition qu'il se sente à l'aise, prêt à la vie en collectivité, et sur appréciation de l'équipe pédagogique.

6. Le fonctionnement des camps

À chaque période de vacances, l'ACEJ propose aux enfants des camps de 2, 3 ou 5 jours. Le contenu de ces séjours (lieu, hébergement, programme d'activités...) est communiqué aux familles avant le début de chaque période de vacances.

POUR LES PRIMAIRES : Vacances d'hiver et de printemps - Séjour de 3 jours/2 nuits pour les enfants du CP au CM2

Vacances d'été - Séjour de 5 jours et 4 nuits pour les enfants du CP au CM2

- Un projet pédagogique pour chaque séjour
- Une thématique avec des activités variées organisées par l'équipe d'animateurs
- Partage d'un lieu de vie commun avec une équipe encadrante de l'ACEJ
- Un trousseau du séjour pour la réalisation de la valise des enfants
- Une réunion d'informations aux parents avant chaque séjour

POUR LES MATERNELS : Vacances d'été – séjour « p'tit pass'âge » de 2 jours et 1 nuit pour les enfants de Grande section et CP + séjour maternel de 2 jours/1 nuit.

- Un projet pédagogique spécifique
- Des objectifs de partage d'expériences (passage de l'école maternelle à l'école primaire)
- Une première expérience de séjour
- Des activités et jeux variés organisés par l'équipe d'animateurs
- Un trousseau du séjour pour la réalisation de la valise des enfants
- Une réunion d'informations aux parents avant chaque séjour

Vos escales "camps"

Camp "Les explorateurs"
Domaine de Fréchet - Le reposoir
Du 24 au 28 juillet - du CP au CM2
[105-110-115-120-125-130-135-140*]
[140-145-150-155-160-165-170-175**]

Camp "Les mini-chevaliers"
Refuge des Garins - Le Châtelard
Du 16 au 17 août - maternelles
[30-35-40-45-50-55-60-65*]
[65-70-75-80-85-90-95**]

Camp "Les apprentis sorciers"
Centre des Moineaux - Bellevaux
Du 21 au 25 août - du CP au CM1
[105-110-115-120-125-130-135-140*]
[140-145-150-155-160-165-170-175**]

Camp "Le p'tit pass'âge"
Refuge des Garins - Le Châtelard
Du 29 au 31 août - GS et CP
[55-60-65-70-75-80-85-90*]
[90-95-100-105-110-115-120-125**]

[tarifs du territoire *]
[tarifs extérieurs**]
QF1 <544 - QF2 de 545 à 762 - QF3 de 763 à 1000 - QF4 de 1001 à 1200 - QF5 de 1200 à 1500 - QF6 de 1501 à 1750 - QF7 de 1751 à 2200 - QF8 >2200

7. La restauration

Les enfants prennent leur repas avec l'équipe d'animation dans la salle de restauration du centre de loisirs. La présence des animateurs est rendue obligatoire par l'organisateur pour encadrer ce temps. La commande des repas est gérée par l'association.

Notre prestataire « Mille et un repas » propose des produits de saison, locaux et/ou biologiques de qualité. L'agent de collectivité mis à disposition par la commune réchauffe les plats livrés en respectant les normes d'hygiène HACCP en vigueur.

Lors des sorties, un pique-nique est confectionné et livré par notre prestataire.

En cas de régime alimentaire particulier, il est impératif de nous communiquer l'information sur la fiche de renseignements complétée lors de l'adhésion à l'association et sur votre portail famille.



III. Le cadre sécuritaire et législatif

Déclaré auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), l'association se doit d'appliquer la réglementation en vigueur.

1. La gestion de la sécurité (pharmacies, PAI, incendie...)

Les trousse à pharmacie sont présentes dans chaque bâtiment, accompagnées des numéros d'urgence, du protocole d'urgence, carnet de soins et du contenu de la trousse à pharmacie. Les PAI (projet d'accueil individualisé) sont présents dans le placard pharmacie salle d'accueil pour les primaires et dans le placard pharmacie salle du haut des maternels.

En cas d'incendie, l'équipe d'animation devra appliquer les consignes affichées dans le centre. Ces consignes sont communiquées en début d'année scolaire et rappelées avant chaque période de vacances.

2. Les activités spécifiques/sorties

L'ACEJ peut être amenée à organiser pour les enfants des activités nécessitant un encadrement spécifique (brevet d'état). De plus, l'association sollicite des compagnies de transport lors des sorties programmées les mercredis et/ou durant les vacances scolaires.

CONCLUSION

Inscrire son enfant au centre de loisirs géré par l'ACEJ, c'est adhérer à un projet associatif, à des valeurs et à des principes éducatifs.

En deux mots, adhérer à l'ACEJ, c'est :

- ✓ Partager l'idée **d'une coéducation** aux côtés des parents et de l'école
- ✓ Placer l'enfant **au centre de toutes les préoccupations**
- ✓ **Aider et accompagner l'enfant à mieux grandir** dans le cadre d'une continuité éducative de la maternelle au lycée
- ✓ S'ouvrir aux autres et partager **des moments de vie** sur le territoire

Les élus locaux et institutions départementales ont une volonté commune d'accueillir les enfants dans des conditions optimales de sécurité, dans un cadre bienveillant, propice au développement de l'enfant.

Les moyens dégagés aujourd'hui permettent un accueil de qualité, accessible au plus grand nombre, où chaque enfant trouvera sa place et à son rythme. L'accueil de loisirs est aujourd'hui un acteur incontournable pour répondre aux besoins de garde et aux besoins socio-éducatifs.

A très bientôt,

L'équipe de professionnels de l'

